Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Education** Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Florence SALHI Tél. : 01.49.55.47.75 Fax : 01.49.55.40.06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2010-2111** **Date: 30 août 2010**

Date de mise en application : rentrée scolaire 2010

Annule et remplace : Notes de service
DGER/POFEGTP/N99-2077 du 02 juillet 1999
DGER/POFEGTP/N2002-2001 du 08 janvier 2002

Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Référentiel de formation et horaires disciplinaires de l'enseignement d'exploration « Ecologie agronomie territoire et développement durable » (EATDD) de seconde générale et technologique mis en œuvre dans les établissements de l'enseignement agricole à partir de la rentrée scolaire 2010.

Bases juridiques : Arrêté du 27 janvier 2010 modifié relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées l'enseignement général et technologique agricole.

Résumé : Dans le cadre de la réforme du lycée, la classe de seconde générale et technologique est rénovée à compter de la rentrée scolaire 2010. L'enseignement d'exploration « Ecologie agronomie territoire et développement durable » (EATDD) se substitue à l'enseignement de détermination " Ecologie-Agronomie-Territoire-Citoyenneté " défini par la note de service DGER/POFEGTP/N99-2077 du 02 Juillet 1999.

Mots-clefs : seconde générale et technologique, enseignement d'exploration

Destinataires	
Pour exécution : - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux - Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole -

Cette note de service précise le référentiel de formation de l'enseignement d'exploration « Ecologie agronomie territoire et développement durable » (EATDD) mis en œuvre dans les classes de seconde générale et technologique des établissements de l'enseignement agricole de manière obligatoire à compter de la rentrée 2010.

L'horaire de l'EATDD est de 3 heures par semaine pour les élèves. Les équipes pédagogiques peuvent, si elles le souhaitent, organiser cet enseignement d'exploration sur un rythme différent, notamment en regroupant des heures sur une période restreinte, dans la limite d'un horaire annuel de 108 heures.

L'horaire annuel pour l'élève est réparti de la manière suivante entre les disciplines :

- biologie-écologie : 36 h
- agronomie / zootechnie : 36 h
- éducation socioculturelle : 18 h
- histoire-géographie : 9 h
- sciences économiques et sociales : 9 h

Pour mettre en œuvre l'EATDD, il est préconisé d'affecter à cet enseignement au moins 1h30 par semaine d'enseignement en groupe à effectif réduit.

Les objectifs pédagogiques de l'EATDD prennent en compte les programmes menés en parallèle des enseignements de sciences de la vie et de la terre, d'histoire-géographie et des sciences économiques sociales et de gestion.
Un document d'accompagnement produit par l'inspection de l'enseignement agricole sera diffusé sur www.chlorofil.fr .

Comme tout enseignement d'exploration, l'EATDD a pour vocation principale de faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines de formation et des activités professionnelles qui y sont associées.

L'EATDD sensibilise les élèves aux enseignements et aux diplômes préparés dans les établissements agricoles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur :
- le baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV),
- le baccalauréat général série S préparé dans les établissements de l'enseignement agricole,
- la poursuite d'études supérieures courtes ou longues liées aux champs de la production, de l'aménagement, de l'alimentation et des services : BTSA, DUT, licences professionnelles, classes préparatoires, LMD, écoles d'ingénieur et vétérinaires, etc.

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Marion ZALAY

EATDD

Écologie, Agronomie, Territoire, Développement Durable

Objectif général de l'enseignement d'exploration :

Découvrir un territoire et sa valorisation dans une perspective de durabilité.

Objectifs de l'enseignement d'exploration

- ▶Objectif 1- Explorer une situation problème porteuse d'enjeux de durabilité pour le territoire.
- ▶Objectif 2- Approcher ce territoire par une lecture de paysage.
- ▶Objectif 3- Identifier les acteurs concernés et leurs logiques.
- ▶Objectif 4- Caractériser des écosystèmes dans ce territoire.
- ▶Objectif 5- Identifier le fonctionnement d'agrosystèmes dans ce territoire.

Présentation de l'enseignement d'exploration, conditions d'atteinte des objectifs

Le support de cet enseignement d'exploration est un territoire rural ou périurbain choisi par l'équipe pédagogique. Cet enseignement d'exploration permet aux élèves de découvrir l'organisation et les projets d'un territoire. Il s'appuie sur une « situation problème » réelle en lien avec le développement durable. La démarche pédagogique associe des phases de travail sur le terrain et en salle. On privilégie l'approche inductive, s'appuyant sur des méthodes actives.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Explorer une situation problème porteuse d'enjeux de durabilité pour le territoire

1.1- Identifier une situation problème
1.2- Problématiser la situation identifiée, dans un contexte de durabilité
1.3- Rendre compte du travail réalisé de façon expressive et créative

▶Objectif 2 : Approcher ce territoire par une lecture de paysage

2.1- Découvrir le paysage par une approche sensible
2.2- Repérer les traits principaux de l'organisation de l'espace
2.3- Interpréter le paysage

▶Objectif 3 : Caractériser les socio-systèmes du territoire

3.1- Repérer les groupes sociaux et leurs représentations
3.2- Identifier les organisations, les institutions et leurs positions
3.3- Dégager les enjeux liés au territoire, en termes de durabilité
3.4- Dégager les jeux d'acteurs concernant la situation problème identifiée

▶Objectif 4 : Caractériser des écosystèmes dans ce territoire

4.1- Identifier les composantes écologiques du territoire
4.2- Identifier des activités humaines, en lien avec la situation problème, influençant les espaces et les espèces
4.3- Envisager des actions de préservation et/ou de valorisation

▶Objectif 5 : Identifier le fonctionnement d'agrosystèmes dans ce territoire

5.1- Identifier les orientations du système de production
5.2- Mettre en évidence la cohérence des choix dans le territoire
5.3- Décrire un système de production agricole
5.4- Mettre en évidence les relations entre le système de production et la situation problème